



POLE RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES
GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
Service RH – Gestion des Personnels Permanents

Fondettes, le **07 FEV. 2024**

DECLARATION DE VACANCE D'EMPLOI

**Contrat à durée déterminée pour
accroissement saisonnier d'activité
(Article L.332-23 du code général de la fonction publique)**

En prévision d'un accroissement saisonnier d'activité sur la période estivale 2024, le service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire est susceptible de recruter :

**12 sapeurs-pompiers volontaires en qualité d'agents contractuels de la fonction publique territoriale
pour assurer les emplois d'équipier et/ou de chef d'équipe
à compter du 6 juillet 2024**

Établissement de catégorie B, le SDIS 37 est composé de 352 SPP et de 138 personnels administratifs et techniques, ainsi que de 2093 SPV, répartis sur les 69 centres d'incendie et de secours du département. En 2022, 36 980 interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès, vous assurerez les missions suivantes :

- Intervenir au sein de l'équipe incendie en qualité d'équipier ou chef d'équipe, notamment aux différentes phases de la marche générale des opérations
- Intervenir au sein de l'équipe secours à personnes
- Intervenir au sein de l'équipe opérations diverses de protection des personnes, des biens et de l'environnement

PROFIL RECHERCHE :

- SPV en recherche d'emploi ;
- Détenir le grade minimum de sapeur 1ère classe ;
- Être titulaire du diplôme d'équipier dans les domaines SUAP, INC, OD et SR
- Détenir le permis B et permis C souhaité ;
- Être à jour des différentes FMPA obligatoires (SUAP et INC) ;
- Jouir de ses droits civiques et être en position régulière au regard du code du service national ;
- Ne pas avoir de mention portée sur le bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions.

QUALITES REQUISES

- Esprit de cohésion et aptitude au travail en équipe
- Sens du service public
- Discrétion, rigueur et dynamisme

AFFECTATION

- Dans un des centres d'incendie et de secours du corps départemental en fonction des nécessités de service

REGIME DE TRAVAIL

- Régime de travail de la garde opérationnelle en vigueur au SDIS 37 pour les sapeurs-pompiers professionnels non officiers

ELEMENTS DE REMUNERATION

- Rémunération statutaire par référence à l'emploi opérationnel d'équipier (1^{er} échelon du grade de sapeur) sans régime indemnitaire

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Le recrutement sera subordonné :

- À la réalisation des indicateurs de la condition physique le matin du jury ;
- À un entretien avec un jury de recrutement ;
- À une visite médicale d'embauche identique à celle exigée pour les fonctionnaires territoriaux au moment du recrutement, ainsi qu'au contrôle de l'aptitude médicale par la sous-direction santé

➤ **Postes à pourvoir sur la période du 6 juillet au 8 septembre 2024**

➤ **Date limite de dépôt de candidature fixée au 1^{er} mars 2024**

N'ayant pas vocation à être recruté dans ce cadre de l'accroissement saisonnier d'activité, les sapeurs-pompiers volontaires inscrits aux viviers CDD 2024 et intéressés par ces postes devront faire acte de candidature.

Les candidatures motivées, accompagnées d'un curriculum vitae, devront être adressées à madame la **présidente du conseil d'administration** du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre-et-Loire, service des ressources humaines – gestion des personnels permanents - ZA La Haute Limougère - Route de Saint-Roch - 37230 FONDETTES.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du chef du groupement RH ou de la cheffe du service RH-Gestion personnels permanents au 02 47 49 68 68.

Le directeur départemental,

Contrôleur général Dominique PORTENARD